



CRITÈRES DE SÉLECTION ADDITIONNELS POUR L'ÉQUIPE DES CHAMPIONNATS DU MONDE U23 2021

Ébauche - octobre 2020

CKC-DCV va suivre avec attention l'évolution du coronavirus (COVID-19) et la façon dont il peut affecter les critères de sélection additionnels des championnats du monde U23 2021. CKC-CCV se réserve le droit de modifier ces critères selon les informations disponibles. Toute modification sera communiquée aux personnes touchées aussitôt que possible.

La Fédération internationale de canoë a récemment apporté les changements suivants au programme des Jeux olympiques de Paris 2024 : retrait de l'épreuve de 200 m K1 pour hommes et femmes et modification du 1000 m masculin K2 et C2 pour un 500 m. La deuxième version des critères de sélection additionnels a été modifiée pour refléter ces changements.

Au moment de publier la présente version, le financement pour les compétitions 2021 est inconnu. Il est possible que les athlètes aient à payer une partie ou la totalité des frais pour participer à certaines activités. Veuillez noter que le financement pour la participation aux championnats du monde est la priorité.

1. Général

1.1. Les critères additionnels sont soumis aux principes et procédures énoncés dans le document *Procédures de sélection de l'équipe nationale de vitesse 2021* qui se trouve sur le [site Web de CKC](#).

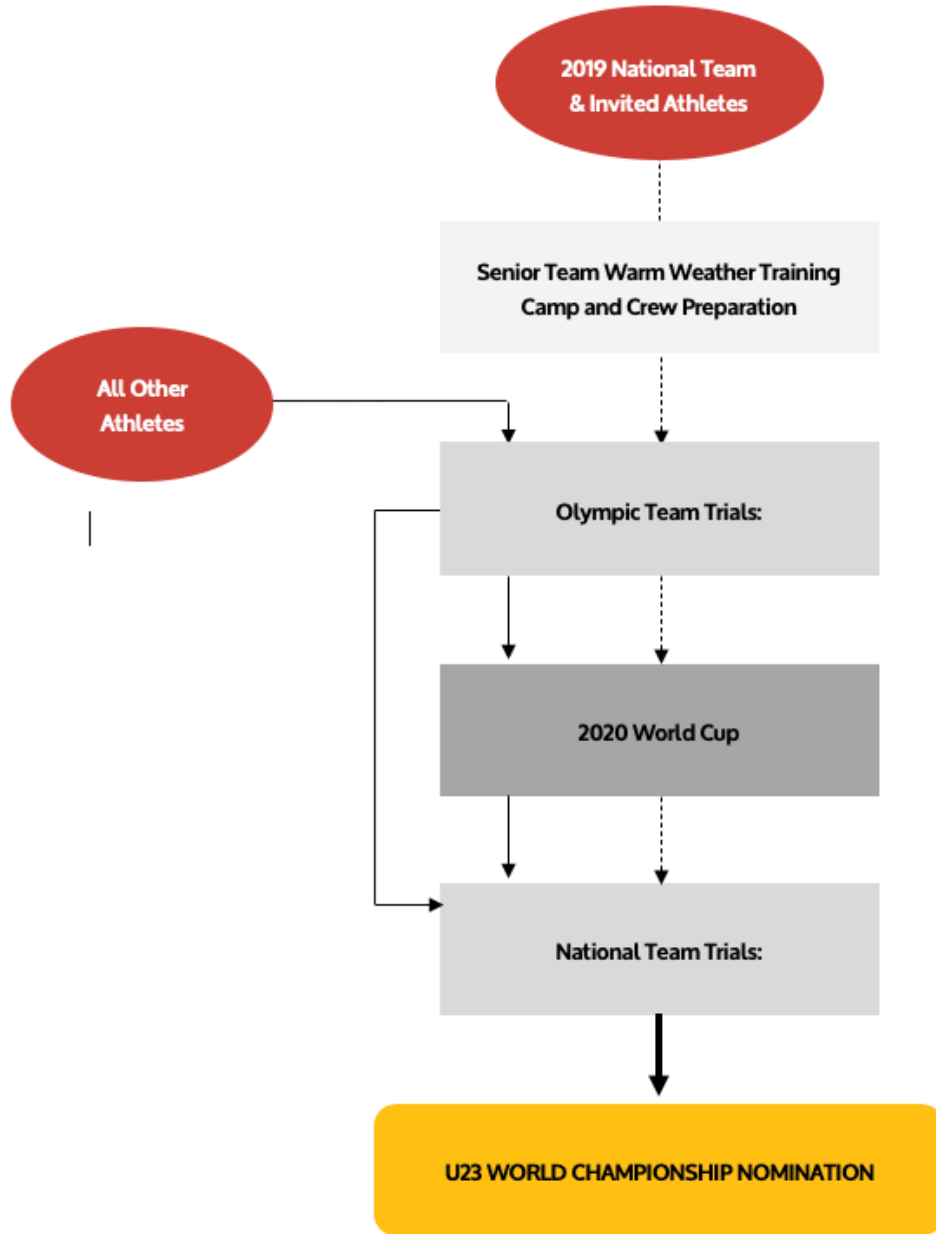
Les championnats du monde U23 auront lieu à Montemor-O-Velhor, Portugal, du 15 au 18 juillet 2021

2. Objectifs de performance

Les critères suivants de l'équipe nationale senior 2021 sont guidés par les objectifs de performance de CKC, c'est-à-dire lorsqu'un athlète/équipage démontre le potentiel de terminer parmi les 8 premiers dans une épreuve olympique lors de la compétition internationale pour laquelle il est considéré.

3. Aperçu des sélections

- 3.1 Les athlètes/équipages qui tentent de se qualifier pour une nomination sur l'équipe des championnats du monde U23 le feront lors du processus de sélection des championnats du monde seniors.
- 3.2 La dernière année d'éligibilité d'un compétiteur dans la catégorie U23 est l'année de son 23^e anniversaire (c.-à-d. le 1^{er} janvier 1998 ou après).
- 3.3 Les compétitions pour effectuer la sélection de l'équipe en 2021 sont :
 - 3.3.1 Essais de l'équipe olympique (EEO), Burnaby, Colombie-Britannique, 11 au 14 mars 2021
 - 3.3.3 Coupe du monde 1, Szeged, Hongrie, 12 au 16 mai
 - 3.3.4 Coupe du monde 2, Barnaul, Russie, 20 au 23 mai
 - 3.3.4 Essais de l'équipe nationale (EEN), 25 au 27 juin
- 3.4 Les athlètes sélectionnés pour les équipes suivantes ne seront pas éligibles à ces équipes :
 - 3.4.1 Équipe des championnats du monde junior 2021
 - 3.4.3 Équipe olympique de Tokyo 2020
- 3.5 Le processus de sélection de l'équipe des championnats du monde U23 prendra fin le 2 juillet 2021.
- 3.6 Un résumé du processus de sélection est fourni ci-dessous afin d'aider les équipages et les entraîneurs. Ce tableau indique les différents moyens d'obtenir une nomination au sein de l'équipe. Le tableau présente une ligne directrice et il est important de lire attentivement les critères suivants :



4. Critères de sélection spécifiques

4.1 EEO (K1/C1, K2/C2)

4.1.1 Un équipage peut être sélectionné pour faire partie de l'équipe des championnats du monde U23 2021 lors des essais de l'équipe olympique (EEO) dans les cas suivants :

- 4.1.1.1 Une sélection pour l'équipe de la qualification continentale 2021
- 4.1.1.2 Un classement dans le top 2 en K1/C1 en finale 1 ou 2
- 4.1.1.3 Un classement dans le top 2 en K2/C2 en finale 1 ou 2 (l'ensemble de l'équipage doit être éligible)
- 4.1.1.4 Une sélection pour l'équipe de coupe du monde 2021

~~4.1.2 Les athlètes U21 sélectionnés pour faire partie de l'équipe des championnats du monde U23 lors des EEO seront également sélectionnés pour l'équipe des championnats panaméricains 2021. Veuillez consulter les critères de sélection additionnels des championnats panaméricains de canoë pour plus de détails.~~

4.2 EEO (K1/C1, K2/C2, K4)

4.2.1 Tous les athlètes doivent participer aux épreuves individuelles de Paris 2021 aux EEO (incluant les athlètes participant aux épreuves leur ayant permis une nomination selon l'article 4.1 ci-dessous).

4.2.2 Les catégories simples seront ouvertes (catégories Junior et Senior combinées).

4.2.3 L'équipage ayant le meilleur classement dans les épreuves suivantes dans la finale A sera sélectionné. Pour obtenir sa sélection, l'athlète doit également terminer avant tous les athlètes juniors, à l'exception des épreuves pour lesquelles une nomination a été obtenue lors des EEO :

4.2.3.1 1000 m K1 masculin

4.2.3.2 500 m K1 masculin

4.2.3.3 200 m K1 masculin

4.2.3.4 500 m K1 féminin

4.2.3.5 200 m K1 féminin

4.2.3.6 200 m C1 féminin

4.2.3.7 500 m C1 féminin

4.2.3.8 1000 m C1 masculin

4.2.3.9 500 m C1 masculin

4.2.4 Les équipages K2/C2/K4 considérés pour une nomination doivent :

4.2.3.1 Rempporter en K2/C2 ou K4 lors des EEN (les membres de l'équipage doivent tous être éligibles U23) ~~ou, si l'équipage sélectionné pour les olympiques participe, terminer dans le top 3; et~~

4.2.3.2 Subir une évaluation de la performance telle que décrite ci-dessous en 4.2.5.

4.2.5 Des athlètes/équipages additionnels peuvent être recommandés au CHP si le DT/entraîneur-chef et l'END déterminent que l'athlète ou l'équipage démontre un potentiel de terminer parmi les 8 premiers lors des championnats du monde U23 2021.

4.2.5.1 Les facteurs utilisés pour évaluer la qualité d'une performance peuvent inclure :

- % de différence par rapport au TMO - La performance de l'athlète/l'équipage par rapport au temps de médaille d'or (voir l'annexe A)
- % de différence par rapport au TFA - La performance de l'athlète/l'équipage par rapport au temps de finale A (voir l'annexe A)
- % de différence en temps par rapport au gagnant de la finale A
- % de différence en temps par rapport à l'athlète précédant au classement
- Il y aura des finales combinées Senior et Junior A et B ainsi qu'une finale Espoirs Olympiques lors des EEN.
- Les athlètes seront classés selon la position finale dans chacune des finales individuelles ci-dessus avec la formule de points qui se trouve à l'annexe B.
- Circonstances imprévues (article 8 de la procédure de sélection de l'équipe nationale de vitesse 2021)

Ces facteurs ne sont pas en ordre et un ou plusieurs peuvent être utilisés pour soutenir ou rejeter une sélection. D'autres facteurs non listés peuvent également être considérés.

ANNEXE A

Temps de performance

Les temps de performance à comparer au temps de finale A (TFA) seront arrondis au dixième de seconde (p. ex., 3:49.46 devient 3:49.5 et 38.74 devient 38.7)

U23

Épreuve	TMO U23	TFA U23
FC1 200 m	46.0	49.0
FC2 500 m	01:56.0	02:02.0
HK1 200m	34.7	35.9
HK1 1000 m	03:29.6	03:35.0
HK2 500 m	1:32.0	1:34.0
HK4 500 m	01:20.0	01:22.0
HC1 1000 m	03:51.0	03:59.0
HC2 500 m	1:45.0	1:47.0
FK1 500 m	01:49.5	01:52.5
FK2 500 m	01:42.0	01:44.0
FK4 500 m	01:32.5	01:36.0
FK1 200m	40.0	41.0

ANNEXE B

Attribution des points du classement

Position	Points
1	18
2	17
3	16
4	15
5	14
6	13
7	12
8	11
9	10
10	9
11	8
12	7
13	6
14	5
15	4
16	3
17	2
18	1